

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE VENTES – RETRAITE Lumière Intérieure 23 au 25 janvier 2026

Préalablement à toute réservation, les présentes conditions générales de vente sont mises à la disposition de tout consommateur à titre informatif, conformément aux dispositions du code de la consommation. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve du client et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles. Tout autre document que les présentes conditions générales n'ont qu'une valeur indicative.

PARTICIPATION

- Les participants à la retraite doivent se conformer pleinement à toutes les règles de santé et sécurité énoncées par l'organisateur Sarah
- Les participants à la retraite doivent s'assurer auprès du corps médical que leur état de santé leur permet de participer à la retraite et qu'ils sont physiquement et psychiquement aptes et capables à participer au stage.
- Les participants qui souffrent de blessures ou de maladies doivent consulter un médecin au préalable pour valider leur participation et en informer l'organisateur lors de leur inscription et lors de leur arrivée.
- Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées. Selon la situation un test pourra vous être demandé

PRIX

- Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la réservation. Le prix de base comprenant logement en pension complète avec accès à tous les ateliers et enseignements 2 nuits et 3 jours.
 - En chambre partagée = 380 euros
 - En chambre individuelle = 425 euros
- Dans le cadre de la promotion de la retraite, l'organisateur se réserve le droit de proposer à tout moment des offres spéciales, des réductions, des promotions et / ou des bonus sans que cela affecte le statut des participants ayant déjà payé leur acompte, et sans qu'ils puissent prétendre aux mêmes conditions promotionnelles

MODALITES DE REGLEMENT

- Un acompte initial de 150€ est demandé à l'inscription pour confirmer la réservation.
- 100€ à verser 30 jours avant, puis le reste sur place.
- Le non-respect de ces échéances pourra entraîner le refus d'accès à la retraite

RESERVATION

- Les réservations ne sont définitives que lorsque l'acompte demandé a été encaissé avec la signature des CGV et la fiche d'information du participant remplie.
- Sans paiement d'acompte, la réservation du client n'est pas prise en compte, sans que ce dernier puisse invoquer un quelconque préjudice. Toute réservation acceptée par Sarah

chauliaguet est irrévocable, sous réserve des dispositions relatives au droit de rétractation dont bénéficie le client (voir ci-dessous dans la section annulation)

- Toute demande de modification ou d'annulation de la réservation conclue par le client devra être formulée par un écrit, adressée par voie électronique sur la messagerie de sarah Chauliaguet

A défaut, sa demande ne sera pas prise en compte

- Par la réservation, le participant reconnaît avoir pris connaissance du descriptif de la retraite, des conditions de vente, ainsi que des options d'assurances proposées.

ANNULATION ET POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- A l'inscription les frais d'adhésion et administratifs de 45€ sont non remboursables et non transférables

- La retraite est soumise à un nombre minimal de 8 participants. Les organisateurs et se réservent le droit d'annuler la retraite à tout moment en cas de circonstances exceptionnelles ou par manque de participation tel que défini précédemment. Dans ce cas, les participants recevront une notification au minimum 10 jours avant la date du stage : Vous pourrez alors :

- soit obtenir le remboursement des sommes versées sans aucune indemnité compensatoire.

- soit reporter votre participation à une retraite ultérieure

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout autre coût que les participants auraient pu contracter à l'égard de la formation, y compris billets d'avion, frais d'hébergement, assurance, et autres frais de voyage.

- Droit de rétractation du client : Le client a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter du jour de la réservation et du versement de l'acompte.

Le délai de rétractation ne s'applique pas pour les réservations effectuées à moins de 30 jours avant le début de la retraite. Toute notification de rétractation devra être impérativement formulée par un écrit, adressé soit par voie électronique sur la messagerie de sarah Chauliaguet. A défaut, la demande ne sera pas prise en compte

- Passé le délai de rétractation de 14 jours toutes les demandes d'annulation doivent être formulée dans les plus brefs délais par un écrit comme indiqué ci-dessus. A défaut, la demande ne sera pas prise en compte.

- La date de réception de l'email sera retenue pour le calcul des frais d'annulation.

Quelles que soient les circonstances, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent.

- A plus de 65 jours du début du stage : 45€ de frais administratifs sont conservés intégralement par l'organisateur

- de 65 à 31 jours du début du stage : la totalité de l'acompte est conservée, sauf si vous trouvez une personne pour reprendre votre place.

- de 30 à 16 jours du début du stage : la totalité de l'acompte est conservée et 50% du logement est à régler à un temps, un lieu sauf si vous trouvez une personne pour reprendre votre place.

- A moins de 16 jours du début du stage : la totalité de l'acompte est conservée et 100% du logement est à régler à un temps, un lieu, sauf si vous trouvez une personne pour reprendre votre place.

- Le montant des assurances souscrites n'est pas remboursable de même que les frais de visa, de préacheminement que vous auriez engagés pour votre stage.
- Aucun remboursement de tout ou partie ne sera accordé au client qui n'a formulé aucune demande d'annulation ou fait valoir son droit de rétractation, par écrit tel que stipulé précédemment si ce client ne peut se présenter au jour et à l'heure prévu pour le début de la cure et ce, pour quelque motif que ce soit.
- Toute retraite démarrée est due dans son intégralité, en cas d'arrêt pour quelque raison que ce soit aucun remboursement ne sera accordé
- Dans le cas d'une annulation avant le départ du fait de restrictions d'autorités compétentes liées au Covid Sarah Chauliaguet conservera 45€ pour frais d'inscription et de dossier le reste vous sera remboursé intégralement ou transférer pour une retraite ultérieure dans l'année selon votre choix sur présentation d'un test covid positif.
- Les participants ont l'obligation de souscrire une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile personnelle, leur assurance santé, leur assurance voyage et annulation pour toute la durée de leur voyage.

COMPORTEMENTS

- Les participants s'engagent à ne pas avoir de comportements qui puissent représenter une nuisance ou une gêne pour les lieux d'hébergements, ses invités, son personnel ou ses propriétaires.

Les participants s'engagent à respecter l'usage des lieux tels que défini par son règlement, et à ne pas se comporter de manière offensive, bruyante, dangereuse, illégale, immorale ou abusive.

- Les participants à la retraite se doivent de respecter les lieux, et à maintenir les infrastructures, ses équipements, son mobilier et accessoires en bon état et à veiller à l'état de propreté en quittant les lieux. Ils s'engagent à remplacer ou rembourser tous les objets détruits ou manquants avec des articles de même nature et de valeur égale.
- Les participants à la retraite s'engagent à ne pas consommer d'alcool ou de stupéfiant durant toute la durée de leur séjour.

A ne pas fumer y compris des cigarettes électroniques au sein des lieux d'hébergement et de pratique.

- Les organisateurs se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'interdire l'accès à la propriété à l'un des participants en cas de violation de ces termes et conditions. Le participant sera alors tenu de quitter les lieux, sans qu'aucun remboursement ne lui sera accordé. Les organisateurs par ailleurs n'assumeront aucune responsabilité quant aux dommages ou pertes ayant pu être occasionné par cette décision.
- Toute l'organisation du voyage jusqu'au logement est sous la seule responsabilité des participants.
- Les organisateurs ne peuvent accepter aucune responsabilité pour le retard ou l'annulation de vols, trains, autobus ou autres moyens de transport vers et depuis le centre de retraite.
- Les participants qui souffrent de blessures ou de maladies doivent consulter un médecin au préalable pour valider leur participation et en informer les organisateurs lors de leur inscription ainsi que leur professeur lors de leur arrivée.
- Les organisateurs ne sont pas responsables des blessures qui peuvent survenir lors de l'utilisation par les invités des installations dans hébergements ou de la participation à des activités proposées durant la retraite.

- En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'hébergement ainsi que d'apporter des modifications au programme et / ou à l'équipe d'enseignants. Les organisateurs en informeront dès que possible les participants et leur préciseront les dispositions alternatives mises en place. Aucune modification ne peut entraîner de réduction, de remboursement ou d'autres compensations.
- Les organisateurs ne peuvent nullement être tenu responsables en cas de perte ou d'endommagement de biens personnels ou d'objets de valeur durant le séjour.
- En cas de problème ou de désaccord, les participants en informeront directement les organisateurs dès que possible et en premier lieu avant d'en discuter avec un tiers.
- Les organisateurs ne peuvent être tenu responsables en cas de force majeure ou de situations qui échappent à leur contrôle. Cela couvre les catastrophes naturelles, la guerre, la fermeture des aéroports, les troubles civils, les accidents ou erreurs dus à des tiers, y compris les fournisseurs, les sous-traitants et les administrations locales.
- Les organisateurs ne sont pas responsables de la sécurité et de la sûreté des participants durant tout le séjour et les voyages. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des pertes, dommages, blessures, maladies ou décès qui peuvent survenir pendant ou suite à la retraite. La souscription d'une assurance adéquate est de la responsabilité des participants. Les participants renoncent à toute réclamation contre les organisateurs et enseignants pour une telle perte, dommage, blessure ou décès.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- En tant que participant à la retraite, je déclare être en conditions physique, mentale et émotionnelle suffisantes pour pratiquer le yoga et la méditation, et pour prendre part à toutes les activités qui seront proposées durant la formation. J'accepte qu'il est de mon entière responsabilité d'évaluer le risque qu'une activité peut représenter pour moi, de respecter les consignes de sécurité des organisateurs et de ne pas me mettre dans une situation à risque. La pratique du yoga, comme la pratique de toute forme d'exercice, de mouvements pouvant causer ou aggraver des problèmes physiques, il est de ma responsabilité de prendre un avis médical et de prévenir les organisateurs de ce qui pourrait limiter ma participation à cette retraite. J'assume l'entière responsabilité de ma participation aux cours et renonce à toutes plaintes qui concerneraient la responsabilité des organisateurs et partenaires.
- Allergies alimentaires : En cas d'allergies alimentaires je suis entièrement responsable de prévenir au préalable les organisateurs de mes allergies et intolérances et de vérifier par moi même en cas de doute auprès du personnel en cuisine les ingrédients utilisés dans la préparation des plats.
- Droit à l'image : Durant la retraite les organisateurs, photographe ou vidéaste ou autres participants peuvent prendre des photos ou vidéos sur lesquelles je peux apparaître. En participant à la retraite, j'accepte que ces photographies ou vidéos puissent être utilisées par les organisateurs à des fins promotionnelles, éducatives et d'information dans des flyers, brochures, newsletters, ou sur des sites internet ainsi que sur les réseaux sociaux, sans compensation de ma part.
Si je ne suis pas d'accord, je signale en début de retraite que je ne souhaite pas apparaître et les organisateurs feront en sorte de préserver votre image.

Merci de Parapher chaque page et signer

Je soussigné.e, a lu et approuvé ce contrat,

Fait à ; Le